

Commission consultative paritaire pour les agents non titulaires de la COMUE UGA

LA COMMISSIONS CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) en quelques mots

Les CCPANT sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives :

- aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai ;
- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elles peuvent, en outre, être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans son champ de compétence.

Cette instance que vous êtes appelés à élire, **est le lieu privilégié de la défense des agents non titulaires.**

LE SGEN-CFDT S'ENGAGE POUR OBTENIR DES AVANCEES POUR TOUS LES PERSONNELS

Le Sgen-CFDT syndique l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Il peut ainsi veiller à l'équité de traitement entre les personnels et défendre l'intérêt général : mobilité, rémunérations, conditions de travail...

Dans l'académie de Grenoble, le SGEN-CFDT a depuis longtemps une approche coordonnée et des **propositions cohérentes entre tous les établissements**. Il a soutenu la mise en place de la COMUE et la fusion des 3 ex-universités grenobloises tout en **ayant un regard critique et en étant force de proposition**.

Le Sgen-CFDT s'inscrit dans une logique **de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats**.

Retrouvez la liste des élus, nos communiqués et les positions du Sgen-CFDT sur notre site <https://sup-recherche-grenoble.sgen-cfdt.fr/>

Pour nous contacter : sgencfdt@grenoble.cnrs.fr

**Le 6 Décembre 2018
je vote Sgen-CFDT
pour la CCPANT !**



LE SGEN-CFDT A OBTENU

- ▶ la rémunération au même indice que le premier échelon du corps des titulaires dont l'agent assure les fonctions
- ▶ la prolongation des accords Sauvadet
- ▶ la mise en place des accords sur la résorption de la précarité
- ▶ l'ouverture d'une voie réservée de recrutement.

DES PERSONNELS RESPECTÉS

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ la titularisation sans concours
- ▶ le droit à une formation avant la prise de fonction
- ▶ l'accès à une formation continue de qualité
- ▶ la mise en place effective d'une médecine de travail
- ▶ la suppression de la limitation à 70 % de la quotité d'emploi des agents contractuels de catégorie B ou C
- ▶ une réelle carrière pour les non titulaires
- ▶ la diminution de la précarité.

LA FORCE DU SGEN-CFDT

Un syndicat général :

- ▶ Dans l'Éducation nationale, le Sgen-CFDT est la seule organisation syndicale qui regroupe toutes les catégories de personnels ;
- ▶ Non corporatiste, le Sgen-CFDT est le mieux à même pour représenter et défendre tous les personnels. Ses équipes sont au service de tous, sur tous les territoires.

Un syndicat confédéré :

- ▶ Le Sgen-CFDT a fait le choix d'appartenir à la CFDT, première confédération en France par le nombre d'adhérents, qui syndique tous les salariés.

BILAN ET ENGAGEMENTS

Au cours du **dernier mandat**, fort de l'organisation inter-établissement du Sgen-CFDT et conformément aux **engagements pris** devant vous, les élus ont notamment :

▶ **contribué à lutter contre la précarité** avec sa participation au **GT inter-CT "contractuels sur projet"**

▶ participé au GT et aux négociations des règlements de gestion des personnels contractuels Biats et de la mise en place d'une nouvelle grille de rémunération.

▶ participé à la mise en place des accords Sauvadet.

Nos candidat-e-s prennent l'engagement de :

▶ **poursuivre ce travail** en cohérence avec les autres établissements, avec un souci de transparence, d'équité et de justice sociale ;

▶ **d'œuvrer pour la réduction de la précarité**, une priorité du Sgen-CFDT qui doit se traiter au niveau du site de Grenoble : revendiquer une harmonisation ('vers le haut') de la gestion et de la carrière des contractuels sur le site de Grenoble, c'est une question d'équité mais également la garantie d'une offre de mobilité accrue ;

▶ **porter les valeurs d'un syndicalisme de dialogue social.**

QUI VOTE ?

Tous les personnels contractuels de la COMUE UGA : CDI, ou CDD d'une durée d'au moins 6 mois et en fonction depuis au moins 2 mois au 6 Décembre 2018.

**sgen
Cfdt:**

**VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SGEN-CFDT**